

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Antibes (06160, 06600)

### Réponses de Jean Leonetti

— le 28/02/2020 à 17:43 —

#### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

##### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier*

Aujourd'hui nous avons un schéma directeur qui définit les principaux axes cyclables existants et à créer à court, moyen et long termes. De plus, en cohérence avec le PDU de la CASA nous avons prévu de mettre en place un certain nombre d'actions en faveur du vélo

##### Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

*Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier*

Des comités d'itinéraires vélos sont mis en place entre la CASA, la ville d'Antibes et l'association Choisir le Vélo. L'idée est de pouvoir les pérenniser dans le temps (5 fois par an) pour permettre une meilleure fluidité d'information et d'échanges entre collectivités et les usagers par le biais de l'association Choisir le Vélo

#### Développer un réseau cyclable cohérent

##### Action n°3 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nationale 7, Raymond Poincaré, Boulevard Albert 1er, route de Grasse, chemin de Saint-Claude, Avenue Jules Grec, Route de Saint-Jean, Boulevard Wilson, boulevard Charles Guillemont

Il apparait en effet difficile à court et même à moyen terme de s'engager sur la création de pistes larges et continues sur ces grands axes, notamment à cause du manque d'emprise foncière et/ou du coût de la requalification de certaines voies (même si sur certaines sections de ces voies c'est possible).

Globalement on est plutôt sur l'action 4

##### Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Juan les pins, Gare d'Antibes Est/Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville d'Antibes et Juan-les-Pins, quartiers (Fontonne et Semboules avec son aire de pratique de VTT), équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque, cinémas, palais des congrès de Juan les pins) et sportifs (stade nautique, stade Jules Auvergne, stade de la Fontonne, Fort Carré), plages (Salis, Ponteil, Cap d'Antibes, Juan-les-Pins), accès au sentier du littoral, bases nautiques, parc Exflora, pinède, Azur Arena et les équipements sportifs alentour, la maison des associations, les services (la Poste, mairie,...)

Du jalonnement est déjà engagé pour 2020-2021. Une première section, celle de l'axe Nord Sud entre Les Semboules, la Croix-Rouge, et les Eucalyptus sera traitée avant l'été 2020. L'objectif est de poursuivre le jalonnement en direction d'Antibes Centre et de Juan Centre et d'assurer le liaison avec l'EV8.

##### Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Biot (sécuriser l'accès à Sophia Antipolis depuis Antibes Est), Vallauris/Golfe Juan (résorption de la coupure urbaine entre Antibes et le chemin de Saint Bernard), Villeneuve Loubet.

Les liaisons : Sophia/Antibes Est, Sophia/Vallauris/Antibes (via Parc de la Valmasque), Antibes/Villeneuve Loubet et bord de mer RD6098 (plus qualitatif) : pourront être étudiées dans le cadre des études CASA. La réalisation sera à étudiée avec les différentes communes concernées et le CD06

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. chemin de Retanaou pour éviter le détour jusqu'à l'autoroute, chemin des Rastines pour éviter le chemin de Saint-Claude.

Le schéma des infrastructures du PLU s'inscrit dans une logique de hiérarchisation des voies et donc des flux qui y circulent. Des aménagements sont déjà réalisés dans les voies du réseau tertiaire (voie de desserte locale) afin de limiter le trafic de transit.

### Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. dans tout l'hypercentre après la gare et boulevard Maréchal Foch, toutes les routes au front de mer (Juan-les-Pins, Cap d'Antibes, la Fontonne)

La limitation à 30 km/h ne peut être généralisée notamment sur les axes de transit et d'échanges inter-quartiers car elle nécessite des aménagements spécifiques afin d'être respectée. Par contre elle est mise en place dans les zones ayant vocation à être apaisées

### Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Dans la continuité de ce qui est fait ci-dessus, il serait intéressant et sans doute possible de travailler sur certaines rues des quartiers résidentiels ou devant les école (comme cela vient d'être fait dans le quartier du Mont Saint-Jean et de Laval)

### Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Des SAS vélo ont déjà été mis en place et pourront sans doute être généraliser dans la limite où présence ou non de détecteurs de feux, Les double-sens cyclables sont à évaluer au cas par cas

Les « Cédez-le-passage aux feux » pourraient être expérimentés à certains endroits (vigilance à porter sur les accidents)

### Action n°10 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Aujourd'hui cette mesure n'est pas possible partout (rte de St Jean ou ch des Combes par exemple) et elle pose les problèmes d'accessibilité aux établissements

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°11 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Juan les Pins, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

La mise en place de stationnement vélo sécurisé sur la gare est en cours de vérification et fait l'objet d'un travail concerté avec la SNCF.

### Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

L'installation d'arceaux vélos normés (proscrire les "arrache roue") a déjà été engagé par la commune. Le déploiement devrait se prolonger dans les prochaines années (y compris près des commerces). Le programme est en cours et va en effet se déployer davantage.

### Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

L'installation de stationnement vélos sécurisés a été déjà engagée par la commune (y compris à proximité des pôles d'activités). Un travail est en cours et en train d'être expérimenté dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel.

#### **Action n°14 : je m'engage**

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.  
*et adaptés aux trottinettes.*

Certaines écoles et équipements publics bénéficient d'espaces de stationnements. Il faudra évaluer l'opportunité et/ou les possibilités de créer des locaux.

#### **Action n°15 : je m'engage**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

La neutralisation du stationnement motorisé dans les 5 m en amont du passage piéton doit être effectué d'ici au 31 décembre 2026 (loi LOM).

Cette réorganisation de l'espace public pourra effectivement permettre le déploiement d'espaces de stationnements destinés aux vélos. A évaluer selon secteurs. Cette mesure est déjà mise en place dans les nouveaux projets d'infrastructures et elle va se généraliser sur la commune.

#### **Action n°16 : je m'engage**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le PLU respecte la réglementation en vigueur et prescrit du stationnement vélos sur les immeubles d'habitation, tertiaires, ERP.

La mise en place de locaux vélos fonctionnels n'est pas toujours possible.

La création de locaux vélos dans l'habitat social bénéficie déjà de possibilité de subventions dans le cadre du programme alvéole (jusqu'en mai 2021).

#### **Action n°17 : je m'engage**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La CASA, en concertation avec les professionnels du vélo, se penche sur la possibilité d'une aide pour 2020

#### **Action n°18 : je m'engage**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

L'implantation d'un service gratuit de location courte durée de vélos est déjà mis en place par la CASA sur le territoire (location max de 15 jours).

Pour l'implantation d'un service de longue durée, le territoire CASA présente un intérêt qu'il est nécessaire d'approfondir (notamment sur les modalités) > une action apparaît dans le PDU 2020-2030 pour expérimenter ce service.

#### **Action n°19 : je m'engage**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer*

Un local vélo a été mis en place en 2019 à Antibes Juan-les-Pins (Place Guynemer) au profit de l'association Choisir le Vélo. Il convient d'abord de faire monter cet équipement en puissance, d'évaluer au mieux les besoins des utilisateurs.

#### **Action n°20 : je m'engage**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.  
*et lui donner les moyens de fonctionner*

Une maison du vélo existe sur Sophia Antipolis. Il y aurait un enjeu à en ouvrir une seconde sur le Littoral.

Une action dans ce sens est identifiée dans le cadre du PDU 2020-2030

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.  
*Et en draisiennes pour les plus petits*

Équiper les établissements scolaires en vélos pour favoriser l'apprentissage est à évaluer selon le contexte, le matériel disponible et l'espace dont dispose l'établissement scolaire.

### Action n°22 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.  
*par exemple dans les parcs comme Exflora ou les aires de jeux.*

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins, par le biais de sa Police Municipale, organise des formations de Sécurité Routière dans les écoles mais aussi à destination des adolescents sur le parking du Fort Carré

### Action n°23 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

La CASA a lancé un marché dans le cadre du groupement de commande dans lequel il est possible d'acheter des remorques vélos. Pourquoi ne pas expérimenter les livraisons dans certains services municipaux?

### Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Dans le cadre du Plan de Déplacements des agents municipaux, la mise en place de ce forfait est actuellement à l'étude

### Action n°25 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Des convois vélos bus sont en cours par la CASA sur le territoire et notamment à Antibes (via conventionnement association)

Pour information, la mise en place du pédibus constitue une action du PDU. C'est donc une action sur laquelle la CASA souhaite travailler dans les 10 prochaines années (PDU 2020-2030).

## Commentaires généraux

Depuis plusieurs années, la Ville d'Antibes et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, œuvrent sur les modes doux de déplacement et en particulier sur le vélo. Au cours des six dernières années, le nombre de pistes cyclables sur Antibes Juan-les-Pins est passé de 18 à 28 kms, une boucle cyclable autour de Sophia est quasiment terminée. Demain le nombre de pistes cyclables sera porté à 40 Km et une piste cyclable permettra d'aller de la mer (Juan-les-Pins ouest) à Sophia-Antipolis, une autre circulera d'est en ouest pour intégrer la grande piste cyclable Gênes / Barcelone. Le développement de l'usage du vélo est une des priorités majeures de la liste "ensemble pour Antibes Juan-les-Pins" comme le démontre les actions de prêt de vélo et la volonté qui est la notre de développer un réseau cyclable cohérent...